

11/03/2024: Intégration de la réglementation relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone TM 725 (export) TM 726 (import)

Le07/03/2024

Documents joints : [DTP ozone.xls](#) [document C701.xls](#) [OJ L 202400590_FR_TXT.pdf](#) [mesures 726 valides au 11032024.xls](#) [mesures 725 valides au 11032024.xls](#)

Le règlement (UE) 2024/590 paru au JOCE série L du 20/02/2024 entrera en vigueur le 11 mars 2024:

- les mesures de type **725**: Contrôle à l'exportation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont été mises à jour avec entrée en vigueur au 11/03/2024
- les mesures de type **726**: Contrôle à l'importation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone ont été créés au 11/03/2024.

En **PJ**:

- les DTP
- Le document
- le règlement 2024/590
- les mesures 726
- les mesures 725